



**Bischof Simon, Ganioz Xavier**

« La Cantonale »: faire toute la transparence !

Cosignataires : -	Date de dépôt :	03.10.18	DEE
-------------------	-----------------	----------	-----

**Dépôt**

Nous avons appris ce jour, par voie de presse, que l'Etat de Fribourg aurait engagé d'importantes sommes d'argent public pour soutenir l'organisation de la Foire de Fribourg 2018, renommée « La Cantonale ».

Dans le détail, *La Liberté* informe que le Conseil d'Etat aurait alloué un montant de 50'000 francs. De plus, un montant de 40'000 francs aurait été versé par les 4 Piliers de l'économie fribourgeoise (BCF, ECAB, Groupe E et TPF), c'est-à-dire par des institutions étatiques de notre canton.

Il est encore précisé qu'une somme de 100'000 francs aurait été obtenue de dons privés.

La Foire de Fribourg est certes une manifestation centrale pour notre canton mais elle demeure un événement régional, au même titre que d'autres foires organisées au sein de nos districts. Il est dès lors surprenant d'apprendre que « La Cantonale » ait pu bénéficier d'un engagement financier d'importance de la part de l'Etat et cela sans qu'aucune communication n'ait été faite au préalable à l'attention de la population et du Grand Conseil en particulier.

Il est aussi à noter qu'aucune information n'est donnée sur la provenance des 100'000 francs issus desdits dons privés.

Nous posons donc les questions suivantes à l'attention du Conseil d'Etat (CE) :

1. Le CE confirme-t-il les sommes citées ci-dessus et octroyées à « La Cantonale » ?
2. Si oui, sur quelles bases légales le CE s'est-il appuyé pour octroyer le montant de 50'000 francs ?
3. Le CE était-il informé des 40'000 francs donnés par les 4 Piliers de l'économie fribourgeoise ?
4. Si oui, sur quelles bases légales et/ou réglementaires s'est-il appuyé pour donner son aval au financement octroyé par les 4 Piliers de l'économie fribourgeoise ?
5. Si non, comment et quand le CE compte-t-il exiger des 4 Piliers de l'économie fribourgeoise qu'ils expliquent et justifient leur aide financière ?
6. Le CE compte-t-il demander l'identité des donateurs privés qui auraient contribué à hauteur de 100'000 francs ?
7. Si oui, quand compte-t-il le faire et de quelle manière envisage-t-il d'en informer le public et le Parlement ?
8. Si non, comment le CE peut-il justifier son manque caractérisé de transparence sur le sujet ?

—